

Connaissez vos droits

selon le Titre VI de la loi de 1964 sur les droits civiques

La Ville de Houston gère ses programmes et services sans discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine nationale, conformément au Titre VI de la loi sur les droits civiques. Toute personne qui estime avoir été victime de pratique discriminatoire illégale selon le Titre VI peut déposer une plainte auprès de la Ville de Houston.

Pour de plus amples renseignements sur le Plan relatif au Titre VI de la Ville de Houston et sur les procédures à suivre pour déposer une plainte, veuillez contacter :

Attention : Donald J. Fleming
Section Chief-Labor Employment & Civil Rights
Office of the City Attorney
P.O. Box 368
Houston, TX 77001
don.fleming@houstontx.gov

Si vous avez besoin de renseignements dans une autre langue, veuillez appeler le 311.